



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 01  
Hebdos de l'Abitibi-Témiscamingue

## Projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

### INVITATION À PARTICIPER À LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Québec, le 16 août 2004 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. John Haemmerli, invite la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur les projets d'aires protégées des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin situées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie James, dont les territoires ont été mis en réserve et se sont vus conférer un statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité projetée.

Les séances de la première partie de cette audience publique débiteront le **lundi 30 août 2004**, à compter de **19 h**, à **Rouyn-Noranda** et le **mercredi 1<sup>er</sup> septembre**, à compter de **19 h**, à **Val-d'Or**. Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins des participants et de la commission. Cette première partie de l'audience publique se déroulera à la salle La Grande du Centre des Congrès de l'hôtel Gouverneur situé au 41, 6<sup>e</sup> Rue à **Rouyn-Noranda** et à la salle Or de l'hôtel Forestel situé au 1001, 3<sup>e</sup> Avenue est à **Val-d'Or**.

#### Une audience en deux parties

##### 1. S'informer

Le BAPE tiendra une audience en deux parties dont toutes les séances seront publiques. La première partie de l'audience permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Le ministère de l'Environnement, qui soumet ce projet, en fera d'abord la présentation. Il sera ensuite appelé, tout comme les personnes-ressources invitées par la commission, à répondre aux questions de la commission et des participants.

##### 2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience, prévue au mois d'**octobre 2004**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, organisme, groupe ou municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale. Considérés comme des experts de leur milieu, leur participation à l'audience publique est essentielle.

## LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, 201, avenue Dallaire ;
- Bibliothèque municipale de Val-d'Or, 600, 7<sup>e</sup> Rue ;
- Centre éducatif forestier du lac Joannès, 703, chemin des Cèdres, quartier Mc Watters, Rouyn-Noranda ;
- Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon, 1026, boulevard Cicip, Lac-Simon ;
- Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, C.P. 5206, Val-d'Or ;
- Long Point First Nation, C.P.1, Winneway ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) à la rubrique *Consultation du public sur les projets d'aires protégées*.

### Pour recevoir l'information

Afin d'être informé des activités du BAPE dans le dossier spécifique des projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, il est possible de s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : [vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca](mailto:vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca).

Toutefois, si vous désirez recevoir l'information relative à chacun des projets d'aires protégées pour lesquels le BAPE mènera une consultation du public, vous pouvez vous inscrire à l'adresse suivante : [aires-protegees@bape.gouv.qc.ca](mailto:aires-protegees@bape.gouv.qc.ca).

Dans les deux cas, vous pouvez aussi vous inscrire en téléphonant au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou avec M<sup>me</sup> Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication, en téléphonant aux numéros ci-haut mentionnés. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca](mailto:vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca).

SOURCE : M<sup>me</sup> Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 531  
Sans frais : 1 800 463-4732

### Fiche technique jointe

## Consultation du public sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

### La description des projets

Les projets présentés par le ministère de l'Environnement visent la création de deux réserves de biodiversité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, soit celle des lacs Vaudray et Joannès et celle du lac Sabourin.

Selon la documentation soumise par le ministère de l'Environnement pour la consultation du public, la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès est située au sud de la route 117, à environ 30 km à l'est de Rouyn-Noranda. Elle occupe une superficie de 182,7 km<sup>2</sup>, soit approximativement, la totalité des bassins versants des lacs Vaudray et Joannès.

En octroyant un statut permanent de protection à ce territoire, le ministère de l'Environnement entend protéger des écosystèmes représentatifs de la région où l'on peut observer plusieurs phénomènes d'origine fluvio-glaciaires, notamment un long et sinueux esker (crête étroite de sable et de gravier correspondant au lit d'une rivière qui coulait sous les glaciers) et de nombreux lacs de kettle (dépression en forme de chaudron dans un dépôt fluvio-glaciaire). La forêt occupe près des trois quarts de l'aire protégée. Elle est constituée en majeure partie de peuplements de résineux dont certains ont par endroits plus de 90 ans, ce qui représente un intérêt écologique pour de nombreuses espèces fauniques.

La réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin, pour sa part, est située à environ 10 km au sud de Val-d'Or, à l'ouest de la route 117 et au nord de la réserve faunique La Vérendrye. Elle occupe une superficie de 380 km<sup>2</sup>. La conservation de ce territoire vise une portion des habitats d'hiver et d'été de la harde de caribous des bois de Val-d'Or afin d'augmenter sa population. Cette espèce faunique est sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables depuis 1996.

Ces territoires ont actuellement un statut de protection provisoire, à titre de réserve de biodiversité projetée. En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites dans un territoire bénéficiant d'un tel statut sont l'exploitation forestière, minière et hydraulique. Les usages et les droits en vigueur tels que la pêche, la chasse, le piégeage et la villégiature y sont maintenus et le seraient, à certaines conditions, une fois le statut permanent conféré.

Enfin, avec la création d'un conseil de conservation et de mise en valeur, le ministère de l'Environnement souhaite que les acteurs locaux et régionaux interviennent directement dans la planification, l'aménagement et la gestion de ces deux aires protégées.

– 30 –

SOURCE : M<sup>me</sup> Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 531  
Sans frais : 1 800 463-4732